

**LA SOLUTION CLÉ POUR
RESPECTER LES QUOTAS
CEPP SANS COMPLICATION****CERTIFICAT D'ECONOMIE DE PRODUIT
PHYTOPHARMACEUTIQUE**

Dispositif réglementaire mis en place
par le gouvernement

Réduction de l'utilisation des produits
phytopharmaceutiques

Quotas CEPP requis proportionnels aux
ventes de produits phytopharmaceutiques (15%)

Obtention de
crédits sur le
**conseil risque de
verse** 1-2 Nœuds
blé et orge

Fiche action
n°2021-014

0,15 CEPP
attribué pour chaque
hectare abonné
Farmstar

**FARMSTAR RECONNU COMME UN ACTEUR
POUR L'AGRICULTURE DURABLE**

Farmstar une solution facilitant le respect des engagements réglementaires

ATTEIGNEZ VOS OBJECTIFS CEPP SANS CHANGER VOS PRATIQUES



Farmstar déjà opérationnel

Conseil risque de verse déjà
intégré dans nos offres

0,15 CEPP obtenu pour chaque
hectare ayant reçu le conseil



Vers une agriculture plus durable

Le conseil risque de verse permet
de réduire l'utilisation des
produits phytopharmaceutiques

Conformité aux réglementations
environnementales

ATTEIGNEZ VOS QUOTAS CEPP EN TOUTE SIMPLICITÉ



En France
600 000 Hectares
couverts Farmstar,
génèrent
90 000 CEPP



Plus d'information
sur notre site web

 **FARMSTAR**